

Participation pour branchement d'eau - n° 863

Le Maire expose que Monsieur le Docteur EUSTACHE Jean-Marie, 12 rue du Luxembourg Résidence Minerve à VANDOEUVRE, a demandé un branchement d'eau dans la propriété non bâtie qu'il possède au lieudit "Au dessus des Reys" parcelle A n° 613.

Une participation aux viabilités primaires et secondaires nécessitées par l'extension du réseau lui a été demandé et a été acceptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer une convention avec Monsieur le Docteur EUSTACHE pour le versement d'une participation aux viabilités primaires et secondaires nécessitées par l'exclusion du réseau/.

Le montant de la participation à demander a été calculé par le Bureau d'Etudes Communal. Elle s'élève à 402,22 F.